

Association des Médecins du Canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Coup de scalpel	2
Association Couple et Famille à Genève	3
Questionnaire «plaies et cicatrisation»	4
Fin du réseau ReMed	5
Réseaux de santé	5
Rubrique de la Société Médicale de Beaulieu	6
Siné Qua Non	7-8
Candidatures	9-10
Mutations	11
Petites annonces	11
Agenda	12

Malaise

Les vacances approchent, elle sont là! Temps de répit, instants de bonheur. La cage des contraintes professionnelles s'ouvre. Nous nous envions comme si le reste de l'année n'était qu'une laborieuse agonie annonçant ces vacances, prémices d'une retraite encore lointaine...

En toile de fond, l'idée que le travail, aussi passionnant et gratifiant qu'il soit, est une contrainte. Qu'il nous use. Que notre nature profonde est, ma foi, d'être paresseux. Et que la paresse, ce vice fâcheux qui affecte le genre humain, se manifeste sous forme de divers symptômes, notamment psychiatriques. Pas besoin de creuser plus, la décision de 59% des votants était prise et la 5^e révision de l'assurance-invalidité a passé l'épreuve du référendum sans souci.

Nous, médecins suisses, n'avons pas réagi autrement. Malgré les réserves importantes émises par son comité central, l'assemblée des délégués de la FMH s'est clairement positionnée – 70% des voix – du côté du oui à la révision. Car il est évident que l'AI doit être assainie financièrement. Mais il est tout aussi vrai que cette révision n'y parviendra pas. C'est une grosse

goutte d'eau qui comblera, au mieux, le quart du déficit actuel.

Le malaise est au-delà du problème économique. Nous sommes, à juste titre, fiers de notre Constitution fédérale qui garantit le respect de la dignité humaine et notre égalité devant la loi. Elle précise bien, à l'article 8, que «nul ne doit subir de discrimination du fait [...] d'une déficience corporelle, mentale ou psychique» et prévoit également «des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées». Belle générosité.

La raison économique a pourtant justifié l'exception et, désormais, le seul fait de ne pas être un travailleur en pleine forme nous exposera légalement à la délation de la part de notre employeur, de nos proches, de notre médecin-traitant et de tous les assureurs possibles. Nous devons certes en être informés, mais nous n'aurons aucun moyen de nous opposer. Tout ça dans le but, a priori fort louable, de la détection précoce de l'invalidité. Un employeur pointilleux, un coup de blues, quelques semaines d'arrêt de travail, et voilà que vous pourriez être fiché comme un inva-



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

lide potentiel. Dès lors, vous serez invité à autoriser votre médecin à renseigner l'office AI et, si vous vous y opposez, votre médecin sera délié du secret par la simple demande du médecin de l'office AI.

Cela vous paraît anodin? Evidemment, il n'y a rien de mal à prévenir l'invalidité, mais peut-être tomberez-vous un jour dans ce piège pour découvrir que vous êtes désormais un citoyen de deuxième catégorie. Espérons alors que votre médecin obéira à une

éthique médicale élevée au-dessus des lois humaines. Qu'il respectera au mieux votre volonté et, même délié du secret, aura soin de ne transmettre que les renseignements strictement nécessaires.

Bon été!

Pierre-Alain Schneider

Coup de scalpel

...à la gestionnaire fort créative du Groupe Mutuel qui s'est avisée de sévir contre les frais de déplacement abusifs de plusieurs de nos confrères. Dans le cas que nous avons vérifié, le logiciel de navigation routière qui fait foi pour l'assureur indique bien 4 minutes de déplacement pour 2,5 km, soit 8 minutes au total pour l'aller et le retour. Notre confrère a malencontreusement tenu compte en plus du temps qu'il lui a fallu pour raccrocher sa blouse, atteindre son parking, puis chercher où garer sa voiture, regrettant que son patient n'ait pas élu domicile précisément entre deux cases dont l'une serait réservée à son docteur.

Un parcours d'une telle complexité est en effet peu écologique et inacceptable. Nous envisageons par

conséquent de recommander à nos membres pratiquant dans l'agglomération genevoise de se déplacer désormais à pied lors de leurs visites à domicile. L'environnement nous en sera reconnaissant et notre confrère, au demeurant bon marcheur, pourra en toute quiétude facturer deux fois 30 minutes de déplacement, Tarmed précisant bien: «Est indemnisé, le temps de déplacement net, indépendamment du véhicule choisi ou de la durée du trajet à pied».

Pierre Beck

NOUVEAUTE : Pulse-oxymètre MD-620P

Affichage LCD rétro-éclairé, mémoire de 48h, ports infrarouge et USB, alarmes sonores, livré avec 3 capteurs réutilisables différents, soit un pour nouveau-nés, un pour enfants et un pour adultes.

1055.- CHF TTC !

Logiciel en option, dès 10 commandes : 375.- CHF TTC

Offre soumise à conditions, valable uniquement dès l'enregistrement par CaduMed de 10 commandes minimum.

**Caducée
CaduMed**

Ch. du Molan 39
Case postale 85
1223 Cologny

Fax : 022 786 78 04
info@caducee.ch



L'Association Couple et Famille à Genève : un lieu pour se faire aider lors d'une crise conjugale ou familiale

Cette brève présentation a pour objectif de vous rappeler, à vous amis médecins, qui entendez souvent des patients exprimer leur souffrance à propos d'une relation devenue étouffante ou conflictuelle avec un mari, une épouse, ou encore avec un enfant dont ils ne comprennent pas le mal-être: à vous rappeler que ces crises relationnelles, qui sont inhérentes à toute relation qui s'inscrit dans la durée, peuvent être soutenues et accompagnées de manière réellement efficace; et qu'il est bon d'informer ces personnes qui se plaignent auprès de vous qu'il existe des lieux de prise en charge spécifique pour ce type de difficultés, et qu'elles peuvent trouver assistance dans un office tel que le nôtre, auprès de professionnels attentifs et bienveillants.

Couple et Famille, association à but non lucratif subventionnée par l'ECG, l'Etat et la Ville de Genève propose trois types de consultations distincts:

Le conseil conjugal est une aide proposée aux couples qui traversent une crise dans leurs relations: la capacité du couple à trouver par lui-même ses solutions est entravée par une communication devenue difficile, dominée par les émotions et les ressentiments. Le conseiller conjugal offre au couple un espace de réflexion et de dialogue, qui aide chacun à retrouver une distance suffisante pour mieux comprendre ce qui se passe, et chercher des voies de résolution des conflits.

La thérapie familiale est une approche qui tient compte de tous les membres de la famille, des liens qui existent entre eux et du contexte de vie dans lequel ils se trouvent: une crise, un événement peut ébranler toute une famille, de même qu'un problème, une souffrance chez l'un de ses membres peut avoir un impact sur l'ensemble de la famille.

L'aide proposée consiste en des séances qui réunissent la famille, où celle-ci peut aborder, ensemble et en présence d'un thérapeute familial, les difficultés qu'elle ne parvient pas à surmonter par ses propres moyens.

La médiation familiale est un processus permettant à des couples mariés ou non, avec ou sans enfants, d'élaborer eux-mêmes les modalités de leur sépara-

tion ou de leur divorce, dans un esprit de dialogue et de co-responsabilité parentale, avec l'aide d'un médiateur qualifié. Elle s'adresse donc à tous les couples en situation de séparation ou de divorce, qui désirent prendre eux-mêmes et ensemble les décisions concernant les aspects pratiques de leur séparation, mais qui n'y arrivent pas seuls.

Contrairement à certaines idées reçues, ces prises en charge ne sont pas forcément longues – souvent 3 - 4 séances sont suffisantes pour résoudre le conflit, et trouver une autre dynamique relationnelle – ni coûteuses: les tarifs des entretiens sont fixés en fonction des revenus des personnes, et se situent entre 40 et 150 Frs la séance.

Couple et Famille est membre de la FRTSC: fédération romande et tessinoise des services de consultations conjugales. Nos compétences sont largement reconnues, tant par le milieu médico-social que par les autorités qui nous subventionnent.

Nos locaux sont situés dans le Quartier des Eaux - Vives, au 16 rue du Roveray – 1207 Genève. Le secrétariat (022 736 14 55) est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les consultations se prennent sur rendez-vous. Possibilités d'entretiens également en italien et espagnol.

Si vous souhaitez mieux connaître notre association, je vous invite à visiter notre site internet:

www.coupleetfamille.ch

Vous y trouverez de plus amples informations sur l'ensemble de nos activités. Notre secrétariat est également à votre disposition si vous voulez que nous vous fassions parvenir de la documentation.

Laurent Busset
psychologue FSP
thérapeute de famille ASTHEFIS
directeur de Couple et Famille

Questionnaire « plaies et cicatrisation »

Questionnaire « plaies et cicatrisation » adressé aux médecins généralistes, internistes et pédiatres en février 2007.

Synthèse et analyse du questionnaire

Intérêt suscité par le questionnaire

Vous avez été très nombreux(es) à me répondre et je vous en remercie vivement.

J'ai reçu 95 réponses aux 808 questionnaires envoyés, soit un taux de 11,8%, ce qui est remarquable au vu du peu de temps dont vous disposez.

Les produits disponibles sur le marché

53% d'entre vous pensent qu'il y a trop de choix dans les produits.

66% qu'il n'y a pas assez d'explications.

Quelques ateliers sur les grandes familles de pansements pourraient clarifier ce sujet complexe.

La collaboration avec les infirmières de la CSI

Vous êtes 92% à vouloir établir des contacts sporadiques avec nous pour partager des cas de plaies et discuter ensemble du protocole adéquat.

Plusieurs d'entre vous nous ont déjà contactés depuis. Merci de votre confiance, nous nous réjouissons de ce futur partenariat.

Les types de plaies rencontrés

80% d'escarres et d'ulcères

72% de plaies diabétiques

Les brûlures et les plaies traumatiques sont moins nombreuses et en grande partie le lot des pédiatres.

Nous devons ensemble vouer une attention particulière à la prévention afin que plusieurs de ces plaies puissent être évitées ou du moins rapidement cicatrisées.

La contention par exemple, doit être notre premier réflexe face à des ulcères veineux. Nous avons expérimenté plusieurs nouveaux bandages, avec des résultats spectaculaires à la clé.

Le traitement de la peau sèche chez la personne âgée doit aussi faire partie de nos priorités.

La formation

L'intérêt suscité par les propositions d'un forum, puis par la suite de formations permanentes, démontre que le sujet des plaies sort de l'ombre et interpelle toujours plus le corps médical.

A titre d'exemple, 61% des médecins ayant répondu au questionnaire s'intéressent au sujet «les thérapies humides.»

Dans la pratique, un grand forum est en préparation pour le mois de septembre (nous vous tiendrons informés personnellement).

Un vaste programme se met en route et nous nous réjouissons de l'impact qu'il aura dans le domaine encore trop méconnu des plaies.

Merci de votre collaboration et très bon été à chacun(e).

Chantal Rosset
Coopérative de Soins Infirmiers

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et paratérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

Le réseau du ReMed disparaît fin 2007

Le 25 mai 2007, les assureurs partenaires ont communiqué par la voix du responsable de la Cosama, M. Reichenbach, que le réseau du ReMed disparaîtra le 31 décembre 2007.

Pour mémoire, la Cosama était une association de caisses dont le but principal était de négocier des conventions de réseaux de médecins de premier recours avec les médecins intéressés.

Cosama (groupe d'assureurs), était le partenaire du ReMed (groupe de médecins de premier recours genevois). Ces deux groupes avaient signé ensemble la Convention du réseau Eco-santé-Optimed.

La presse s'était fait l'écho l'année dernière, de dissensions entre les assureurs associés au sein de de Cosama. Ils ont décidé de dissoudre Cosama il y a déjà plusieurs mois.

L'un des deux signataires de la Convention du réseau Eco-santé Optimed ayant ainsi disparu, la Convention est caduque et le réseau cesse donc d'exister fin 2007.

Angel Vilaseca

On reparle des réseaux de santé. Et vous, qu'en pensez-vous?

Politiques, assureurs et même la FMH recommencent à parler des réseaux de santé comme une alternative intéressante à la suppression de l'obligation de contracter, ou d'un moindre mal.

Les réseaux de santé sont apparus à Genève il y a plus de dix ans. Ce n'est plus le saut dans l'inconnu que cela avait été à l'époque. Chaque médecin dispose maintenant d'un recul important pour juger de ce qu'a été l'incidence des réseaux sur sa situation particulière.

L'AMG étudie de son côté le thème des réseaux depuis plusieurs mois et est arrivée à la conclusion qu'elle ne peut plus éternellement rester hors jeu. Elle doit, et va s'engager, notamment dans un rôle d'arbi-

tre pour que ces réseaux ne se fassent pas piéger par les assureurs, restent éthiques et représentent un plus pour les médecins.

Nous allons prochainement sonder en détail l'opinion de chacun de nos membres au moyen d'un questionnaire, afin de déterminer en détail l'attitude à adopter pour l'Association. Dans l'intervalle, nous encourageons déjà chaque membre à nous faire part de son point de vue sur les réseaux.

Dr Bertrand Buchs
Dr Angel Vilaseca

Secrétariat AMG – Horaire d'été

Nous vous rappelons que, durant les mois de juillet et août, jusqu'au lundi 3 septembre, votre secrétariat est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi.

Rubrique de la Société Médicale de Beaulieu

Carte d'assuré: brève ordonnance, mais grandes conséquences!

Ni les médias, ni la communauté médicale n'ont accordé un large écho à une nouvelle ordonnance du Conseil fédéral entrée partiellement en vigueur le 1^{er} mars 2007.

Pourtant l'ordonnance sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (OCA), puisque c'est d'elle qu'il s'agit, aura des conséquences pratiques déterminantes pour l'ensemble des acteurs de la santé, dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins et non (encore) dans celui des assurances complémentaires.

Selon l'OCA, toute personne tenue à s'assurer devra obtenir de son assurance-maladie une carte d'assuré. Le début de cette obligation a été fixé au 1^{er} janvier 2009 au plus tard. Des données seront imprimées sur cette carte, essentiellement des données administratives, par exemple nom et prénom de la personne assurée, numéro d'assuré AVS et date de naissance. Ces données seront de surcroît enregistrées électroniquement sur la carte.

D'autres informations pourront être enregistrées électroniquement, notamment adresses de la personne assurée et de l'assureur, forme particulière de l'assurance, indication relative aux éventuelles assurances complémentaires, cette dernière information ne pouvant figurer qu'avec l'accord de l'assuré.

Afin d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la qualité du traitement médical, les fournisseurs de soins pourront enregistrer certaines données complémentaires sur la carte de l'assuré et ce, avec l'accord de la personne assurée. Ces compléments concernent en particulier les données relatives au groupe sanguin, au système immunitaire, à la transplantation, aux allergies éventuelles, aux médications passées ou en cours, à la mention de directives anticipées.

Pour prévenir des dérives, le Conseil fédéral a expressément prévu que l'assureur ne pouvait pas influencer la décision de la personne assurée de faire figurer ou non sur sa carte les données précitées en lui accordant, par exemple, des avantages (baisse de prime) ou en la défavorisant en cas de refus.

A «certaines conditions», les fournisseurs de prestations pourront avoir accès aux diverses données médicales ou sensibles qui ont été transmises par le patient par exemple à son médecin-traitant et que celui-ci aura enregistrées sur la carte d'assuré. Pour éviter des abus, il est prévu que l'assuré pourra verrouiller de telles données au moyen d'un code PIN.

Dès le 1^{er} janvier 2009, les fournisseurs de soins – y compris les médecins – devront indiquer, dans leurs factures, le numéro d'identification de la carte d'assuré ainsi que le numéro d'assuré AVS. Dans le même délai, ils devront veiller à ce que la sécurité de la transmission des données exigée par l'ordonnance soit garantie.

Sans doute les associations professionnelles seront appelées à collaborer avec les assureurs pour mettre en place l'efficacité et la sécurité du système mais aussi pour aider leurs membres à respecter les obligations qui seront bientôt les leurs, en tout cas dès le 1^{er} janvier 2009.

D'aucuns vont s'émouvoir de l'adoption de cette nouvelle réglementation, notamment au regard du respect du secret professionnel et de la sphère privée. L'OCA institue cependant des mesures qui devraient permettre d'éviter qu'à terme le secret médical ne devienne lettre morte. D'ailleurs plusieurs pays européens ont adopté des réglementations proches sans remettre en cause le principe du secret médical.

Pierre Martin-Achard
Avocat au Barreau de Genève
Lachat Harari & Associés

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

Il y a le ciel, le soleil et...

La carte européenne d'assurance maladie

ou comment se faire soigner à charge de son assurance maladie quand on est assuré en Suisse et touriste dans un pays de l'EEE

Bientôt les vacances !

Si vous partez dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (1), n'oubliez pas votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) : valable dès le 1^{er} janvier 2006, elle concerne, en Suisse, toutes les personnes bénéficiant du régime fédéral d'assurance maladie LAMal.

1. A quoi sert la CEAM ?

Elle vous permet de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux nécessaires au cours d'un séjour dans l'EEE.

Si votre état de santé nécessite des soins, vous avez droit à tous les traitements médicalement utiles pour poursuivre votre séjour sans être obligé de rentrer chez vous pour vous faire soigner.

Exemple : vous avez des maux de ventre. Certes, vous n'avez pas de chance, mais le médecin que vous consultez doit vous administrer les soins nécessaires pour calmer la douleur. Par contre s'il estime qu'un examen plus approfondi serait peut-être utile dans un proche avenir, les contrôles doivent se faire dans votre pays de résidence car ils peuvent être ajournés sans problème à une date ultérieure.

Elle est également utilisable en cas d'accident si vous êtes assuré pour ce risque dans l'assurance maladie sociale.

Par contre, si vous exercez une activité lucrative en Suisse, adressez-vous sans délai à votre assurance accidents afin qu'elle établisse un formulaire E123.

Dans les deux cas (maladie et accident) elle ne vous permet toutefois pas de choisir de vous faire soigner dans un autre Etat membre.

2. Comment l'utiliser ?

- La carte européenne d'assurance maladie n'est pas une carte de paiement. Elle vous permet d'être soigné et remboursé selon les dispositions légales en vigueur dans le pays de séjour.

Les formalités à accomplir diffèrent d'un Etat à l'autre, mais en règle générale, il suffit de présenter la CEAM directement aux prestataires de soins.

- **Si ce pays pratique le système du tiers garant** (vous êtes le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestation et vous avez le droit d'être remboursé par votre assureur), vous devez vous acquitter du paiement des prestations fournies selon les tarifs garantis dans ce pays (protection tarifaire) et envoyer ensuite les factures à votre caisse-maladie suisse pour être remboursé.

- **Si ce pays pratique le système du tiers payant** (l'assureur est le débiteur de la rémunération), ce qui est souvent le cas pour les hospitalisations, les frais engendrés sont adressés à l'institution compétente de ce pays qui les transmet à votre assurance en Suisse ou à l'organisme de liaison en Suisse, l'Institution Commune LAMal.

3. Comment se la procurer ?

La plupart des caisses pratiquant l'assurance LAMal délivrent automatiquement la CEAM à leurs assurés (elle se trouve souvent au verso de votre carte d'assuré). Dans le cas contraire, il vous appartient d'en faire la demande. En général, elle est délivrée pour une période de trois ans. Elle est nominative et individuelle, c'est-à-dire que chaque assuré LAMal possède sa propre carte, y compris les enfants.

Si la CEAM ne peut vous être délivrée rapidement, votre assurance doit vous remettre **un certificat provisoire de remplacement (CPR)** en papier et comportant les mêmes données administratives que la CEAM (nom, prénom, date de naissance, numéro

et date d'expiration de la carte, numéro d'assuré et nom de la caisse maladie). Il en est de même si vous avez oublié votre CEAM.

4. Et si vous partez en vacances en dehors de l'espace de l'EEE ?

Ce ne sont naturellement plus les dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes qui s'appliquent, mais celles de la LAMal. L'article 36 de l'ordonnance d'application de la loi prévoit que l'assurance obligatoire prend en charge seulement le coût des traitements effectués **en cas d'urgence** à l'étranger (par exemple une crise d'appendicite) jusqu'à concurrence du double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse.

Attention toutefois en cas d'hospitalisation ! Il s'agit ici du double d'une taxe de référence arrêtée, dans le canton de Genève, à Fr. 573.-- par jour pour 2007. Selon les pays (USA et Canada par exemple), cette prise en charge ne couvrira pas forcément les frais engagés.

Avant votre départ, renseignez-vous sur l'opportunité de conclure une assurance voyage complémentaire et pour toute question relative à la CEAM, n'hésitez pas à vous adresser à l'organisme de liaison en Suisse, l'Institution Commune LAMal à Soleure (tél. 032/625.30.30).

Bonnes vacances

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence Juridique
sur l'assurance-maladie et accidents

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

Reproduction autorisée avec mention de la source

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3

Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :

réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.

permanence téléphonique le vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Candidatures

Les candidatures qui suivent ont été acceptées par le Conseil de l'AMG, après réception du préavis du groupe de spécialistes concerné (art. 19, al. 4 des statuts).

A la teneur de l'article 19, al. 7, dix membres actifs ou honoraires peuvent demander, dans un délai de dix jours à dater de sa publication dans la Lettre de l'AMG, la soumission d'une candidature au vote d'une Assemblée générale. Si tel n'est pas le cas, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans (art. 19, al. 6).

Dr Martine BALANDRAUX OLIVET
Chemin Frisco 2
1208 Genève
Née en 1961, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1989
FMH en Médecine du Travail

Elle a reçu son doctorat en médecine à Paris en 1989, avec le titre de spécialiste en médecine du travail. Venue à Genève, elle a été responsable de la consultation de pathologies professionnelles et des études du Bus Santé HUG, de 1990 à 2002. Parallèlement, elle poursuivait sa formation en épidémiologie clinique à John Hopkins (Baltimore USA) et en psychanalyse moderne à New York. En 2003, elle a pris une année sabbatique dédiée à ses enfants et à la rédaction d'un livre paru chez Flammarion. Maintenant installée à Genève, elle s'occupe de santé au travail (stress, risques psychoaffectifs, harcèlement) et de programmes de nutrition et activité physique.

Dr Cédric BANDELIER
Né en 1974, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 2006
FMH en Médecine Interne en cours

Il obtient son diplôme de médecine fin 1999 à Genève, puis travaille 2 ans à Porrentruy avant de terminer sa formation en médecine interne aux Hôpitaux Universitaires de Genève. Il poursuit actuellement sa carrière dans le cadre du réseau comme superviseur aux Urgences en plus d'une activité indépendante en cabinet.

Dr Philippe DE SAUSSURE
HUG
Né en 1960, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1990
FMH en Gastroentérologie et hépatologie

Ayant obtenu son diplôme à Genève en 1990, il a travaillé 2 ans au laboratoire de virologie des HUG

avant d'effectuer sa formation de médecine interne, puis de gastroentérologie à partir de 1995, ce qui l'a emmené 2 ans à l'étranger (USA et France). Ses domaines de prédilection: maladies inflammatoires intestinales, maladie de l'intestin grêle.

Dr Susana GOMEZ CANDOLFI
HUG
Née en 1971, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1998
FMH en Médecine Générale

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1998, elle s'est formée dans les hôpitaux périphériques de Neuchâtel et du Jura. Elle a complété sa formation de généraliste à la polyclinique de médecine des HUG. Elle est actuellement spécialiste FMH en médecine générale et va s'installer prochainement en ville de Genève.

Dr Sonja HEDIGER NITSCHMANN
Genève-Médecins
Rue Henri-Fréd.-Amiel 1
1203 Genève
Née en 1969, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1994
FMH de Médecin Praticien

Après avoir suivi ses études à Lausanne, elle a travaillé dans différents hôpitaux de Suisse romande et en Afrique et fait maintenant de la médecine à domicile dans le cadre de Genève-Médecins.

Dr Laurent NIKSIC
Boulevard Helvétique 16
1207 Genève
Né en 1971, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1999
FMH de Médecine Interne et de Néphrologie

Le Dr NIKSIC a suivi ses études à Genève. Il a principalement effectué une formation aux HUG en

Candidatures (suite)

médecine interne et en néphrologie. Il a acquis un titre FMH dans chacune de ces deux spécialités.

Dr Viviane NIKSIC-STUBER
Route d'Aire-la-Ville 30
1233 Bernex (dès le 01.10.2007)
Née en 1974, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1999
FMH de Pédiatrie en 2006

Le Dr NIKSIC-STUBER a effectué sa formation de pédiatrie essentiellement à l'Hôpital Universitaire de Genève. Elle a un intérêt particulier pour la pédiatrie du développement et a suivi une formation auprès du Professeur R. Largo à Zürich. Elle s'installera en cabinet privé à Bernex le 1^{er} octobre 2007.

Dr Roman SZTAJZEL
HUG – Service de Neurologie
Né en 1953, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1987
FMH de Neurologie

Après avoir effectué ses études à Genève, il obtenu son diplôme de médecin en 1987. Il a effectué un stage dans un hôpital à Londres et a suivi une formation aux HUG. Actuellement, il est spécialiste FMH en Neurologie.

Dr Sandor VISKI
Permanence Médicale de Cornavin
Rue du Jura 1-3
1201 Genève
Né en 1964, nationalité hongroise
Reconnaissance du Diplôme de Médecin en 2006
FMH de Gynécologie-Obstétrique

Après avoir fait ses études en Hongrie où il a obtenu son diplôme de médecine en 1989, le Dr Viski a obtenu le titre de spécialiste en gynécologie-obstétrique. En 1997, il a accompli un stage de 12 mois de médecine prénatale et d'échocardiographie fœtale. Il est arrivé en Suisse en 2001 et a travaillé en tant que chef de clinique à la maternité des HUG. Depuis 2002, il travaille à la Permanence de Cornavin.

SAAAM
Swiss Academy of Anti-Aging Medicine



**International Congress
New Trends
on**

Longevity Medicine & Aesthetic Procedures

Program at Glance

**November 29th - December 1st 2007
RAMADA PARK HOTEL GENEVA**



**2 Conference Rooms
35+ International Speakers
17+ Workshops**

Longevity Medicine

Anti-Aging
Genetic Polymorphism
Cardiology
Modern Imaging
HRT
Integrative
Dentistry
Preventive
Holistic
Phytotherapy

Nutrigenomics
Oncology
Surgery
Genomics
Modern Endocrinology
Ophthalmology
Nutrition
Environmental
Chelation
Orthomolecular

Aesthetic Procedures

Criteria of Beauty
Body Shaping
Abdominoplasty
Facial Lipofillings
Skin Regeneration
Photoaging & Prevention

Oculoplastics
Intimate Surgery
Hair Restoration
Radiofrequency Rejuvenation
Skin & Hormones
Cosmeceutics

Up to 24 CME hours
Category one credits

Early Bird Registration before
August 31, 2007

**For registration form
speakers' names & program update
www.saaam.org**

SAAAM
Swiss Academy of Anti-Aging Medicine
11 Rue Rousseau • CH-1201 Geneva
Telephone +41 22 906 77 77 • Fax +41 22 906 77 78 • info@saaam.org

Mutations

Nouveaux membres

Les Docteurs Anne-Marie CAHANNES, Yves DESJACQUES, Gabriel GOLD, Franck HEUBERGER, Yannic LOCCA, Dominique Ellen MAGNENAT-BARBERAT, Valérie PARIS, Emmanuel SCHAUB, Olivier SIEGRIST et Nathalie RHAM-DIEUDONNE sont membres depuis le 8 juin 2007.

Membres passifs

Mathilde FAVROD-COUNE dès le 01.07.2007.

Laurent GRUNER dès le 01.04.2007.

Membre en congé

Paul BOUVIER dès le 01.07.2007.

Jean-François PAGES dès le 01.01.2007.

Démission

Anne-Claire LAPORTE au 30.06.2007.

Willy PASINI au 30.06.2007.

Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Michel DIEDEY, membre passif de notre association, le 4 juin.

Petites annonces

A sous-louer

Le Centre Privé de Thérapies de l'Enfance sous-loue locaux dans un cabinet situé à la Place Claparède.

Contactez le 022 346 36 85

A louer

Dans cabinet pluridisciplinaire à Carouge. Belle salle de 85m². Convient à toute forme de travail corporel (journées / soirées / week-end).

Contactez le 022 781 30 63.

Changement d'adresse

Le Dr André STARK sera, dès le 1^{er} juillet, à l'adresse suivante :

Avenue Jacques-Grosselin 22, 1227 Carouge

Tél. 022 320 82 28

CTÉSIAS

LA COMMUNICATION QUI VOUS RESSEMBLE

MedDesign
MedHosting
Mediacom

Création de sites
Hébergement
Réalizations en communication

Ctésias SA
Grand-Rue 38
2034 Peseux

tél. 032 732 15 60
fax 032 732 15 69
courriel info@ctesias.ch
site www.ctesias.ch

dès **CHF 330.-**

A remettre

Genève rive gauche, gynécologue travaillant dans un groupe médical cherche à remettre son cabinet, pour date à convenir. Cession du droit de pratique possible. Clinique privée à proximité.

Tél. 079 653 73 94

A reprendre

Fermeture du cabinet fin 2007.

A reprendre: équipement, clientèle, droit de pratique. Contacter le 022 346 49 55.

Agenda

Histoires de vie : des maux pour le dire 6^e congrès de la Société Suisse de Psychosomatique

Vendredi 14 et samedi 15 septembre 2007
Centre médical universitaire de Genève

Nous discuterons des liens possibles entre somatisations et traumatismes «banals», des traumatismes qui sont à distinguer des situations extrêmes telles que viols, traumatismes de guerre et de famine et autres catastrophes naturelles. Comment comprendre les vulnérabilités particulières à des événements de vie somme toute peu exceptionnels? S'agit-il d'un terrain rendu particulièrement vulnérable en raison de traumatismes et frustrations survenus lors de l'enfance, de modes de pensée acquises ou encore d'une mauvaise intégration entre corps et esprit?

Le but de ce congrès consiste à réfléchir aux liens possibles que l'on peut faire entre somatisations et microtraumatismes à première vue «banals», et à élaborer d'éventuels outils thérapeutiques. Les principaux courants psychothérapeutiques peuvent-ils offrir aux cliniciens de la médecine de premier recours des pistes de travail pour accueillir et traiter ce type de situations?

Dr Andreas Saurer, président du Comité d'organisation et du Groupement Genevois de la Société Suisse de Médecine Psychosomatique.

Site: www.appm.ch/sgppm/pdf/SGPPMsept07.pdf



23^e Rencontre cardiologique Franco-Suisse de La Tour

Judi 13 septembre 2007

Ramada Park Hotel – Cointrin-Genève

Chaque exposé sera suivi d'une discussion. Une large place sera réservée aux questions et commentaires. Une grande exposition médicale se tiendra à proximité de l'auditoire.

Informations et inscriptions: Dr A. Bloch, Service de cardiologie, Hôpital de La Tour, tél. 022 719 62 20 ou Dr A. Simonin, Place de l'Hôtel-de-Ville 12, Annemasse, tél. 0033 450 95 80 60.

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

Responsable publication

Pierre-Alain Schneider

Contact pour publication

Damien Rossini
Tél. 022 708 00 22
damienrossini@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 708 00 22
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution :
27 août 2007

Délai rédactionnel :
6 août 2007